



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
massif des Pyrénées

Toulouse, le
3 février 2020

Lancement du nouveau schéma interrégional du massif des Pyrénées

Le vendredi 31 janvier 2020, Étienne Guyot, préfet coordonnateur de massif des Pyrénées, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a réuni les acteurs du massif afin de lancer le nouveau schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif. Le comité de massif a également approuvé le cadre d'action pour la prévention du risque sismique.

Élaboration du nouveau schéma interrégional et de développement

L'année 2020 sera riche en travaux pour le comité de massif des Pyrénées qui doit mettre à jour le schéma interrégional de massif, qui date de 2013. Élaboré à partir du diagnostic du territoire définissant les enjeux et axes de développement, ce schéma devient ensuite le **socle du cadre d'intervention financière des partenaires pour soutenir des projets à l'échelle du massif**.

La question du changement climatique et de l'adaptation à ce changement, déjà essentielle en 2013, sera centrale dans ces travaux. Le comité de massif en a validé le principe.

Le calendrier d'élaboration de la nouvelle convention interrégionale de massif a également été abordé : d'ici le mois de juin, en vue d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021, l'État et les conseils régionaux d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine corédigent la convention interrégionale de massif, contrat de plan État/régions pour la période 2021/2027, qui définit le cadre d'intervention financier des opérations et projets à soutenir au niveau du massif Pyrénéen. Sur cette période, une enveloppe annuelle est allouée au soutien de projets spécifiques au massif des Pyrénées, dans des domaines qui méritent d'être « accompagnés », en lien avec les enjeux qui ont été définis dans le cadre du schéma de massif : développement touristique, pastoralisme, patrimoine....

Approbation du cadre d'action pour la prévention du risque sismique

Le comité du massif des Pyrénées a approuvé le Cadre d'action pour la prévention du risque sismique (CAPRIS). Ce programme, non prescriptif, vise à **développer la connaissance et la culture du risque sismique à l'échelle du Massif des Pyrénées afin de réduire notre vulnérabilité à un éventuel séisme**.

Le CAPRIS, élaboré par la DREAL de massif (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), en associant notamment le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les préfetures, les DDT(M) (Directions départementales des territoires et de la mer) et le Commissariat de Massif, constitue une feuille de route cohérente associée à une boîte à outils disponible pour l'ensemble des acteurs du massif et à vocation à être décliné au niveau départemental. Face à un aléa non prévisible, il appartient désormais de développer sur les territoires, les outils et les actions visant à nous préparer à un tremblement de terre. Enfin, le contenu des travaux du **conseil national de la montagne**, qui s'est tenu le 10 janvier dernier à saint Dié dans les Vosges, a été présenté au membre du comité du massif des Pyrénées

Contacts Presse

Marie LATREILLE DE
FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez
consulter les
précédents
communiqués de
presse à l'adresse*

<http://haute-garonne.gouv.fr/communiques>

Le comité de massif des Pyrénées a été créé par la loi du 28 décembre 2016 dite « loi montagne », au même titre que les quatre autres massifs métropolitains, les Alpes, le Massif Central, les Vosges et le Jura.

De la Méditerranée à l'océan Atlantique, le périmètre géographique du Massif des Pyrénées couvre 1183 communes, réparties sur 6 départements, dont 5 en Occitanie (Hautes Pyrénées, Haute Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées et Orientales) et un en Nouvelle Aquitaine –Pyrénées Atlantiques).

Co-présidé par le Préfet coordonnateur de Massif, qui est le Préfet d'Occitanie pour les Pyrénées, et le président de la commission permanente dudit comité.

Le comité de massif est composé d'élus, de parlementaires, de représentants socioprofessionnels, associatifs qui œuvrent pour la montagne. Le comité de massif peut saisir la commission permanente du conseil national de la montagne de toutes les questions qui concerne son territoire, il est consulté sur de nombreux sujets en lien avec l'aménagement de son territoire, et peut proposer des expérimentations, adaptations de dispositions de portée générale au conseil national de la montagne.